



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Autorité environnementale

Paris, le 01 septembre 2026

Nos réf. : AE/26/0673

N° dossier : 2026-086

Affaire suivie par : Laurent MICHEL

[laurent.michel@developpement-durable.gouv.fr](mailto:laurent.michel@developpement-durable.gouv.fr)

Tél. : 01 40 81 90 32

Courriel : [ae.igedd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ae.igedd@developpement-durable.gouv.fr)

Le Président de l'Autorité environnementale

à

Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais

**Objet :** Accusé de réception d'une demande d'avis de l'Autorité environnementale

Dossier : AFAFE Etude d'impact du lot 2 du CNSE – Pas-de-Calais (62)

Conformément aux dispositions de l'article R. 122-7 du Code de l'environnement, vous m'avez adressé par courrier du **06 août 2026** un dossier de demande d'avis, relatif au projet cité en objet.

J'accuse réception de ce dossier, parvenu complet à l'Autorité environnementale le **12 août 2026**.

Conformément à l'article R. 122-7 précité, l'avis de l'Autorité environnementale a vocation à être rendu dans un délai de deux mois à compter de cette date.

Cet avis sera, dès son adoption, mis en ligne sur le site internet de l'Ae à l'adresse suivante <https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html> et vous sera notifié.

Le président de l'Autorité environnementale.



Laurent MICHEL



Autorité environnementale

IGEDD / Ae – Tour Séquoia – 92055 La Défense cedex – tél. +33 (0) 1 40 81 90 32

[www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html](https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html)